



COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES
COMPTE RENDU
RÉUNION ORDINAIRE DU 8 juillet 2024
SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES

La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.

PRESENTS : DEMARCHI JF / MEYNIER CL / MORA C. / BOURGEAT G. / LAHU N / PORCHEREL M / BERLUCCHI A / EYSSAUTIER CH / BEGUET V / BESSE M / ROUSSIER S / DUIVON M

Absent : GUYENOT J / VIALARD E / CHAPOTOT PH / DELACROIX JL

Excusées : BARONI JJ / CORNU D / LEBOSSÉ S

Pouvoirs : BARONI JJ à DEMARCHI JF / CORNU D à MEYNIER CL / LEBOSSÉ S à BEGUET V

Secrétaire de séance : C. MORA

La convocation pour la séance du 8 juillet a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 3 juillet 2024.

Ouverture de la séance à 19 H 20

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Absent : GUYENOT J / VIALARD E / CHAPOTOT PH / DELACROIX JL

Excusées : BARONI JJ / CORNU D / LEBOSSÉ S

Et annonce les pouvoirs

Pouvoirs : BARONI JJ à DEMARCHI JF / CORNU D à MEYNIER CL / LEBOSSÉ S à BEGUET V

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Claude MORA est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 3 juin et s'ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 12 voix pour + 3 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

1 – Financement des travaux forêt suite incendie Chassal

Suite à l'incendie sur le site de Chassal, plusieurs réunions ont eu lieu avec la sous-préfecture et les services de l'ONF

M. le Maire présente la proposition d'action post incendie de l'ONF

Inventaire de la zone communale incendiée

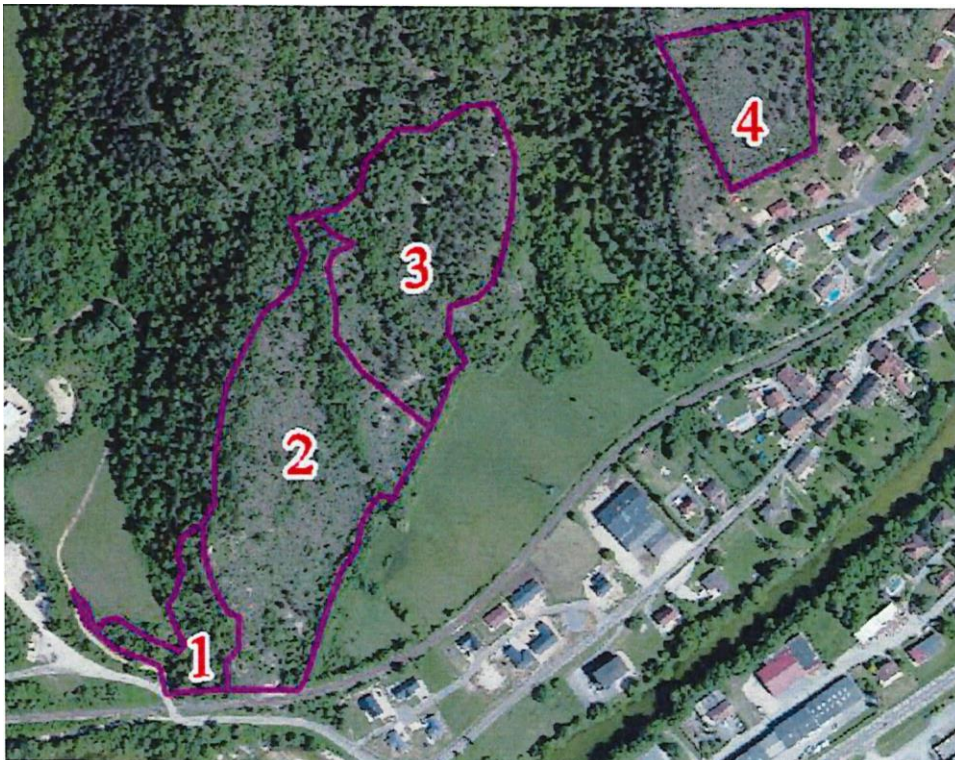
- Plus de 1 700 ARBRES calcinés
 - Les 2/3 sont des bois de très faibles dimensions
 - 1/3 ont un diamètre supérieur à 20cm
- Tout le sous étage est également brûlé : Buis, aubépine, noisetiers,...
- Pas d'arbre exempt de séquelle
- Dynamique naturelle réactive
 - State herbacée verdissante
 - Strate arbustive et arborée dynamique
 - ♦ Repousse de nouvelles branches
 - ♦ Rejet des souches
 - ♦ Semis naturels

Enjeux

- Mise en sécurité
 - ♦ Des habitations
 - ♦ Des chemins/sentiers
- Maintien des sols
 - ♦ Erosion
 - ♦ Renouveau forestier
- Sauvegarde de la régénération
- Prise en compte de la biodiversité (site Natura 2000)
- Paysagers

Etat des lieux

- 4 grandes zones se distinguent :



Propositions d'actions

Zone 1 Départ du feu

- Zone de lisière de champs et de chemin

- Globalement accessible

Recommandations :

- Exploitation des arbres (abattage + vidange)
- Broyage du sous étage

Propositions d'actions

Zone 2 La zone de la croix

- Végétation quasi exclusivement arbustive
- Forte pente

Recommandations :

- Uniquement sur les zones d'accès (croix + sentier)
- Abattage et démembrement des arbres
- Broyage du sous étage

Création d'un sentier thématique sur les feux de forêt (risque, évolution post incendie,...) ?

Propositions d'actions

Zone 3

- Peuplement de pins noirs
- Forte pente

Recommandations :

- Laisser en évolution naturelle

Propositions d'actions

Zone 4 La bordure des habitations

- Peuplement clair de pins
- Sous étage dense
- Forte pente

Recommandations :

- Exploiter seulement les plus gros bois : nécessité de conserver la végétation qui stabilise les sols
- Ouvrir une zone de pare-feu (50m) en bordure des habitations et le long de la piste

Approche grossière du coût des préconisations

Exploitation zone 1 -> coût des travaux compensé par le produit de la vente

Broyage du sous étage (environ 7 000€/ha)

Zone 1 -> 0,20ha

Zone 2 -> 0,30ha

Zone 4 -> 1,00ha

Abattage et démembrement des arbres (50€/h)

Exploitation des bois zone 4 -> 30m³

M. le Maire présente les 2 devis de l'ONF :

- le projet de remise en état suite à l'incendie des zones 1,2,4 pour un montant de 22 536.72 € TTC
- le lancement de l'étude de faisabilité pour la création d'une piste D.F.C.I. pour un montant de 1740.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
+ 3 pouvoirs

- Valide le projet de remise en état suite à l'incendie des zones 1,2,4 pour un montant de 22 536.72 € TTC
- Valide le lancement de l'étude de faisabilité pour la création d'une piste D.F.C.I. pour un montant de 1740.00 € TTC
- Sollicite auprès du conseil départemental une subvention au titre du Fond Vert
- Accepte de plan de financement suivant :
 - * 50% à la charge de l'Etat grâce à la subvention Fonds Vert
 - * Solde à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision

M. le Maire indique que les travaux seront finalisés avant octobre 2024

2 – Rapport de la CLECT

Depuis le 1er juillet 2021, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dispose de la compétence « élaboration et révision des documents d'urbanisme (PLUi) ». Lors de cette prise de compétences la CLECT avait souhaité reporter sa décision en matière d'évaluation des charges transférées et attendre que l'appel d'offres lié à la mise en œuvre du PLUi et les subventions soient arrêtées.

Le 12 octobre 2022, le conseil communautaire a acté la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Haut-Jura Saint-Claude.

Le service « planification urbaine, PLUi » est donc créé courant 2022. Afin d'offrir un service de qualité à l'échelle des 22 communes ; les charges transférées sont évaluées et prennent en compte un poste à temps plein, des renforts de personnels durant le temps d'élaboration du PLUi, les projets de planification à entreprendre (RLPi (publicité), le PCAET (énergie), le PDU (mobilité) et les évolutions du PLUi à venir.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées s'est à nouveau réunie le lundi 3 juin 2024 par suite de la demande formulée par la commune de Saint Claude d'intégrer les nouvelles données INSEE et d'intégrer les dépenses des communes au titre des PLU sur les cinq dernières années. Elle a rendu un nouvel avis quant au montant des charges transférées pour ce service ainsi que sur la clé de répartition retenue.

Le montant arrêté reste de 113 000 € pour une année et la clé de répartition est construite sur la base foncière et la population INSEE (tenant compte de la base 2021 < poids démographique > transmis par les services de l'Etat).

La CLECT réunie en séance du 3 juin 2024 a adopté un rapport d'évaluation qu'il nous appartient d'examiner concernant l'élaboration du PLUi,

Considérant que les dépenses afférentes retenues pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi s'élèvent à 113 000€ par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 3 juin 2024 ;
- **APPROUVE** le montant des charges transférées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi à hauteur de 113 000 € par an ;
- **APPROUVE** la clé de répartition proposée basée sur la population

- **ACTE** la répartition des charges pour l'ensemble des communes comme suit :

COMMUNES	INSEE	TOTAL
AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE	39032	1 863,50€
BELLECOMBE	39046	392,00€
CHASSAL-MOLINGES	39339	6 467,95€
CHOUX	39151	621,45€
COISERETTE	39157	240,35€
COTEAUX DU LIZON	39491	12 467,30€
COYRIÈRE	39174	334,75€
LA PESSE	39413	1 946,30€
LA RIXOUSE	39460	1 016,50€
LAJOUX	39274	1 774,25€
LARRIVOIRE	39280	503,45€
LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE	39286	12 944,65€
LES BOUCHOUX	39068	1 606,45€
LES MOUSSIÈRES	39373	1 011,25€
LESCHÈRES	39293	957,35€
RAVILLOLES	39453	2 190,45€
ROGNA	39463	1 072,60€
SAINT-CLAUDE	39478	52 288,45€
SEPTMONCEL LES MOLUNES	39510	5 409,70€
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	39560	3 282,35€
VIRY	39579	4 482,35€
VULVOZ	39585	126,60€
TOTAUX		113 000,00€

- **PRÉCISE** qu'une révision du montant des attributions pourra être envisagée au bout de 5 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

3 – Subvention DETR micro-crèche – validation plan de financement

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

- Valide le projet pour un montant de 420 419.24 € HT et accepte de plan de financement suivant :
 - * 20% subvention DETR pour un montant de 84 084 €
 - * 170 677.48 € de subvention de la CAF
 - * Solde à la charge de la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision

Point avancement des travaux :

- 3 semaines de retard sur le planning prévu
- Mardi 9 juillet, visite de la PMI et de la CAF pour validation des locaux
- L'architecte prévoit la réception des travaux fin juillet

4 – Choix du nom de la crèche

Le nom choisi pour la micro-crèche de Chassal-Molinges est : **Les P'tits Loups**

5 – Demande financement pour la sono de l'église

Les paroisses « Val du Lizon » et « Vallée de Saint Romain de Roche » ont sollicité une subvention exceptionnelle pour permettre d'améliorer la qualité du son lors des offices et des manifestations qui ont lieu dans l'église de Molinges.

Est-ce que c'est un problème d'utilisation ou un problème d'inefficacité ?

M. le Maire propose de les rencontrer pour discuter des choses qui peuvent être mises en place.

Arrivée de Sylvie Roussier à 19h37

6 – Validation du PCS

La collectivité a rédigé un PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde permet de faire face aux risques naturels (intempéries, canicule, grand froid, sismicité, etc), sanitaires, technologiques et sociétaux.

Outil opérationnel à la disposition du maire, il a vocation à prévoir l'organisation de la réponse communale en cas d'évènement de sécurité civile.

Le PCS détermine, en fonction des risques connus et recensés, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, tout en fixant l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La commune de Chassal-Molinges est soumise à l'obligation de mise en place d'un PCS avant 2025.

M. le Maire explique que la commune est divisée en 4 secteurs. Pour chaque secteur les correspondants de quartier (ou des élus) sont en charge de l'organisation de la tournée d'alerte :

SECTEUR 1 : Nord Molinges (Droite de la Bienne : le Pavillon, les Lyres, Fontaine Benoit)

SECTEUR 2 : Sud Molinges : Bourg centre, long de la RD436

SECTEUR 3 : Nord Chassal : Marignat, la Chandelette, la Brocatelle

SECTEUR 4 : Sud Chassal : Bourg centre, champ Frevan, Croix rousse

Les risques identifiés au niveau de la commune sont :

- Inondation liée à la pluviométrie ou aux crues
- Séisme
- Feux de forêt
- Risques technologiques
- Transport routier de matières dangereuses (TMD)
- Panne d'alimentation en eau potable
- Panne de la station d'épuration
- Chute de ligne électrique HT - MT
- Accident industriel
- Crise sanitaire

Ce plan communal de sauvegarde est accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention du grand public, qui précisent le contenu et la forme des informations à porter à la connaissance du public.

Ce document, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis (document en PJ)

M. le Maire résume : A partir du moment où il va se passer n'importe quel évènement sur la commune, on a individualisé une cellule de crise, on sait où et comment cette cellule de crise se réunit, on sait qui elle doit solliciter en matière de service de secours.

Le conseil se questionne sur la meilleure façon de diffuser le DICRIM à la population. Plusieurs pistes sont envisagées :

- Diffusion dans les boites aux lettres lors de la distribution du bulletin communal
- Consultation du document en mairie et sur le site de la commune
- Distribution lors d'une réunion publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Chassal-Molinges
- Approuve le DICRIM
- Autorise le Maire à signer l'arrêté d'application du Plan Communal de sauvegarde

7 – Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée du lundi 29 juillet au vendredi 9 Aout 2024 inclus

8 – Question diverses

Les 3 plaques en marbre du Monument aux morts sont détériorées (dont 1 complètement cassée). Un devis a été demandé à la Marbrerie Grandclement. Montant du devis : 3 594 €
Pour avoir un élément de comparaison, demander un autre devis.

Prochain conseil municipal – **Lundi 9 Septembre à 19 H 00**